



REGLEMENT 2025 DU TRAIL DU BRAME :



ORGANISATION :

Le TRAIL de BONNAC LA COTE, dénommé « **TRAIL DU BRAME – MONTS DE BONNAC** » est une course à pied en chemins organisé par le club de **Bonnac Athlétisme 87** – antenne locale du club **Limoges Athlé 87**.

Adresse du club : 18 route de Tracheras - 87270 BONNAC LA COTE.

LOCALISATION :

Le départ et l'arrivée de la course se font à proximité du Gymnase et du vélodrome Raymond POULIDOR de BONNAC LA COTE. - à 3 kilomètres de la sortie 27 de l'autoroute A20 - à 12 kilomètres du centre de LIMOGES.

DATE :

Le dimanche 26 octobre 2025

EPREUVES et PARCOURS :

2 épreuves chronométrées au programme :

1 trail de 21 km et 630m de dénivelé – départ 9h15

1 trail de 10 km et 290m de dénivelé – départ 10h15

Les parcours font l'objet d'un balisage serré, avec balises réutilisables de couleur orange / jaune, flèches directionnelles et Peinture biodégradable au sol ou sur des points remarquables. Le parcours se déroule sur des chemins, sentiers et routes forestières sur les communes rurales de BONNAC LA COTE et de COMPREIGNAC. Au nord de LIMOGES.

Modification du parcours : l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de notre volonté.

Sur les 2 parcours, l'utilisation de bâtons est autorisée, sauf sur les 2 premiers kilomètres, afin de ne pas gêner les autres concurrents.

DEPARTS ET ARRIVEES :

Tous les départs se font devant le vélodrome.

Arrivée des courses dans ou devant le gymnase selon la météo (zones balisées et zone de ravitaillement réservée aux participant.e.s).

Des douches seront à la disposition des coureurs dans les vestiaires du gymnase.

2 parkings obligatoires à proximité.

BARRIERE HORAIRE :

Trail 21Km : La limite de temps sur la ligne d'arrivée est fixée à 3 heures 15, soit une fermeture du poste de chronométrage à 12 heures 30 minutes maximum.

Trail 10Km : La limite de temps sur la ligne d'arrivée est fixée à 2 heures 15, soit une fermeture du poste de chronométrage à 12 heures 30 minutes maximum

En cas de non-respect des barrières horaires, le participant sera mis hors course et ne sera pas chronométré.

En cas d'abandon, le concurrent doit remettre impérativement son dossard et sa puce au responsable du poste de contrôle le plus proche. En cas de perte ou de non-restitution de la puce, une somme forfaitaire de 15€ sera exigée par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'obligation de rapporter son dossard / sa puce et d'informer les organisateurs en cas d'abandon / mise hors course est exigée des coureurs.

Une équipe de fermeture sera être mise en place dès le départ de la course et sera en lien avec le PC course ou le directeur de course. Ces serres-fils ne laisseront jamais un compétiteur hors délai seul entre deux points de contrôle. Ils l'accompagneront jusqu'à un point de contrôle où il sera officiellement mis hors course (dossard retiré, chronométrie désactivée)

RAVITAILLEMENTS / alimentation :

2 ravitaillements solide et/ou liquide ont été prévus sur le parcours du Grand Trail et 1 sur le Petit Trail, ainsi qu'un Ravitaillement à l'arrivée. Les ravitaillements autonomes sont bien sûr autorisés et fortement recommandés par l'organisation. Nous vous rappelons **qu'aucun gobelet jetable ne sera disponible sur les ravitaillements**, Il convient à chaque participant de se munir de son propre contenant.

Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation sur le trail. Ces zones sont situées au niveau des ravitaillements. Ces zones sont matérialisées en début et fin de zone par une pannautique. Si le juge arbitre est convaincu, sur la base de ce qu'il a vu, du rapport d'un officiel, ou par tout moyen qu'un athlète n'a pas respecté les « zones de propreté » mises en place par l'organisateur, l'athlète pourra être disqualifié.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Important : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes. Il n'est pas permis de courir avec un chien, même tenu en laisse. Il est permis de courir avec des bâtons (mais ne doivent pas être utilisés sur les 2 premiers km). L'épreuve est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, âgés de 18 ans.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées uniquement si elles sont accompagnées pour les licenciés d'une copie de la licence sportive en cours de validité ; pour les non-licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

Ou, conformément à la loi « Sport » du 2 mars 2022, la réponse en ligne sur la plateforme web dédiée : **pps.athle.fr** du Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

Plus d'infos sur : [Parcours Prévention Santé : La nouvelle porte d'entrée aux compétitions running | Fédération Française d'Athlétisme \(athle.fr\)](#)

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET INSCRIPTION :

L'inscription se fait **uniquement en Ligne**, à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au samedi 25 Octobre 2025 à 18h sur le site internet www.OKTime.fr . **Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place**

Tarifs :

Trail 10km : 10 euros du 1^{er} au 30 septembre, 13 euros jusqu'au 26 octobre.

400 dossards disponibles

Trail 21km : 18 euros du 1^{er} au 30 septembre, 23 euros jusqu'au 26 octobre.

400 dossards disponibles

Les inscriptions sont donc limitées à 800 participants. En Cas de forte demande d'inscriptions, l'organisation pourra porter ce nombre à 1000 places disponibles.

L'inscription comprend : l'assistance médicale, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, un cadeau de bienvenu et les récompenses aux vainqueurs.

Remboursement de l'inscription : l'inscription est FERME et DEFINITIVE. Aucun remboursement en cas d'absence au départ. Si, pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra excéder le montant de l'inscription et une somme de 3€ sera retenue pour les frais inhérents à l'organisation, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement.

Les Concurrents doivent obligatoirement courir avec le dossard qui leur a été attribué. La session de dossard à un tiers n'est pas autorisée et la direction se dégage de toute responsabilité envers un coureur qui porterait le dossard d'un autre concurrent.

Il appartient, en cas de situation météorologique exceptionnellement mauvaise, aux concurrents de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet. La page d'accueil annoncera 24h avant, les dernières prévisions pour le week-end et la décision prise.

REMISE DES DOSSARDS :

La remise des dossards se fera le samedi 26 octobre 2024 au magasin RUNNING 87 uniquement de 14h à 18h30 (dossiers complets et paiement de l'inscription effectué) et le dimanche 26 Octobre 2025 dès 8h au gymnase de Bonnac la Côte.

PORT DU DOSSARD ET DU SYSTEME DE CHRONOMETRAGE :

Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Le dossard doit être porté de façon à être entièrement visible, il ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète.

Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossards lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

La puce de chronométrage fournie par l'organisation doit être portée **sur la chaussure**, attachée grâce aux liens fournis. Le non-respect de cette consigne entraînera une impossibilité de chronométrage, et donc une impossibilité de figurer dans les classements, sans possibilité de réclamation.

SECURITE – ASSISTANCE :

La sécurité est assurée par les postes de secours et de contrôle mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents ! L'épreuve étant un trail nature, il convient à chaque participant de s'équiper en conséquence, même si ce matériel n'est pas obligatoire. (Chaussures de trail, eau, nourriture, couverture de survie, veste imperméable, vêtements chauds, téléphone portable...) afin de pouvoir braver les conditions climatiques de la saison.

RECOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu sur le site d'arrivée à partir de 11h45. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle. Seront récompensés en individuel :

- les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes, le 1^{er} junior homme et femme, le 1^{er} senior homme et femme, le 1^{er} master homme et femme pour le petit trail.
- les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes, le 1^{er} junior homme et femme, le 1^{er} senior homme et femme, le 1^{er} master homme et femme pour le grand trail.

MISE HORS COURSE :

Le non-respect du règlement de course entraînera la mise hors course / disqualification :

- non-respect du parcours balisé, ou toutes tentatives de triches, volontaires ou involontaires.
- Absence de dossard (celui-ci doit être posé DEVANT, de manière très lisible).
- Non-Respect des bénévoles ou des concurrents.
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
- Jets ou abandons de détritiques hors zone de ravitaillement.

- dégradations de l'environnement, des installations sportives ou du balisage.
- Non-respect d'une décision médicale.
- tout comportement jugé inapproprié par la direction de course.

Ces mises hors-course sont susceptibles de réclamation par le concurrent, par écrit et auprès du jury de l'organisation qui prendra sa décision définitive après audition des parties. Toute décision est sans appel.

DROIT A L'IMAGE ET CNIL :

La participation au TRAIL du BRAME – MONTES DE BONNAC entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

CONDITIONS GENERALES :

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité OU de s'assurer en conséquence.

La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation.

Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.